

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION PROMOTION DU SPORT

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE (CAS) PROMOTION DU SPORT	4
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PRESENTATION DE LA MISSION	5
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	10
PROGRAMME : SPORT POUR TOUS, SPORT DE PROXIMITE	11
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	12
PRESENTATION DU PROGRAMME	12
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	13
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	15
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	15
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	16
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	16
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	19
PRESENTATION DU PROGRAMME	19
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	20
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	23
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	23
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	24
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	24
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24

MISSION PROMOTION DU SPORT

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le Ministre chargé du compte d'affectation spéciale (CAS) « Promotion du Sport » est le **MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

Le compte d'affectation spéciale « **Promotion du Sport** » est créé conformément à l'article 50 de la loi organique 20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB) qui dispose en son article 50 que certaines recettes peuvent être directement affectées à certaines dépenses, notamment lorsqu'un lien économique réel existe entre une recette donnée et la dépense qu'elle finance ou lorsqu'un bailleur de fonds veut destiner un financement à un objet précis. Ces affectations prennent la forme de budgets annexes, de comptes spéciaux ou de procédures particulières au sein du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial.

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et les comptes de commerce. Il constitue une mission au sens de l'article 37 de la LOLFEB et leurs crédits sont spécialisés par programme (article 52).

Cette mission de service public est mise en œuvre par l'Office National de Développement du Sport et de la Culture (ONDSC) créée par la Loi n°005/2022 du 27 avril 2022. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière.

L'ONDSC est composé de deux (2) organes :

- un Conseil d'Administration ;
- un Organe Exécutif.

1. Le Conseil d'Administration est présidé par un président nommé par décret pris en conseil des ministres.

Le Conseil d'Administration est l'organe de délibération et dispose des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des missions de l'établissement.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président, soit à la demande de la moitié plus un de ses membres. Il siège au moins une fois par an.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut siéger en conseil extraordinaire en cas de nécessité.

2. L'organe exécutif est géré par un Directeur Général, assisté d'un agent comptable et d'un contrôleur budgétaire, tous trois nommés par décret pris en conseil des ministres. Le Directeur Général est l'ordonnateur du budget de l'Office.

La mission « **Promotion du Sport** » consiste à répondre à l'ensemble des besoins, des attentes et des aspirations dans le domaine des sports. Cette mission vise tout particulièrement les personnes qui sont exclues des activités sportives en raison de leur éloignement de tout équipement facilement accessible et de leur exclusion sociale.

Elle a pour but de permettre à chaque gabonais d'accéder à la pratique du sport dans un cadre sécurisé en finançant :

- l'acquisition du matériel de sport et du matériel socio-éducatif ;
- la détection et la formation des nouvelles élites sportives ;
- le financement des activités des fédérations, ligues et associations sportives ainsi que l'organisation des compétitions sportives, départementales, provinciales, nationales et internationales ;
- la formation, l'encadrement des sportifs et leur suivi médical ;
- l'entretien et le développement des infrastructures sportives.

Le CAS « **Promotion du Sport** » est alimenté principalement par les ressources issues du prélèvement assis sur **les droits d'accises et la taxe sur les jeux de hasard**. Les recettes et les dépenses du CAS sont fixées chaque année par une loi de finances.

Les allocations budgétaires ainsi que les autres sources visées ci-dessus sont versées dans un compte spécial du trésor public, géré par le responsable du poste comptable de l'Office National du Sport et de la Culture (ONDSC).

Pour un souci de cohérence et d'efficience dans la mise en œuvre des politiques publiques, le CAS « **Promotion du Sport** » doit être en articulation avec les missions suivantes :

- « **Jeunesse, sports et loisirs** » dans le cadre des programmes Sport et loisirs et Pilotage et soutien de la politique de jeunesse ; sports et loisirs dans le cadre de la formation, de l'encadrement des associations sportives ;
- « **Administration du territoire** » dans le cadre du programme administration territoriale pour la reconnaissance et la promotion des structures associatives ;
- « **Enseignement supérieure et recherche** » dans le cadre du programme vie de l'apprenant pour le développement des activités socioculturelles et sportives dans les établissements scolaires et universitaires.
- « **Constructions, logements et équipements collectifs** » dans le cadre de l'acquisition des espaces pour la construction des infrastructures sportives.

Le CAS « **Promotion du Sport** » comprend deux (2) programmes :

- **Sport pour tous, sport de proximité ;**
- **Sport amateur, d'élite et professionnel.**

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de références sont :

- Loi n°005/2022 du 27 avril 2022 portant création, attributions et organisation de l'Office National de Développement du Sport et de la Culture
- Loi n°3562 du 10 décembre 1962 relative au régime des associations ;
- Le Décret n°0255/PR/MJSLVA du 23 avril 2009 portant attributions et organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, chargé de la Vie Associative ;
- Le Décret n°0602/PR/JSCA/DS du 30 juillet 1969 portant organisation des sports civils ;
- Décret n°296/PR/MI du 17 septembre 1962 réglementant les modalités de reconnaissance de l'utilité publique des associations, modifié par le décret N° 810/PR du 13 septembre 1971 ;
- Décret n°00648/PR/MJSSC du 30 juin 1972 portant statuts types des associations, ligues et fédérations sportives, culturelle et de jeunesse.

PRINCIPALES REFORMES

En vue de l'atteinte des objectifs stratégiques, de nombreuses réformes institutionnelles et réglementaires ont été initiées par le gouvernement, notamment :

- la suppression de certaines entités publiques que sont le FNDS, l'ANAGEISC, CNFS et le CNOGEMNCI au profit de la création d'une seule entité dénommée l'ONDSC ;
- l'introduction du championnat national professionnel de football qui a permis l'autonomisation des joueurs, favorisé l'émergence d'élites et l'engouement pour le sport ; L'élaboration d'une politique nationale de la jeunesse (PNJ) qui permettra de guider l'action nationale en faveur de la jeunesse, notamment dans sa pratique du sport ;
- la mise en place de la loi d'orientation du sport et les textes sur la jeunesse à savoir, le Plan Opérationnel de la PNJ et la Loi d'orientation de la PNJ ;
- le développement du programme sport étude (restructuration) ;
- l'introduction du championnat semi-professionnel du basketball et du handball.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF N°1 : Développer et équiper les infrastructures sportives.

Résultats annuels :

- Construction d'un terrain multisports dans au moins trois (3) départements.
- Equipement d'un terrain multisports dans au moins trois (3) départements.

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers

Indicateurs

Intitulé	Unité	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de terrains multisports construits	Nombre	4	4	0	-4	6	14
Nombre de terrains multisports équipés	Nombre	4	4	5	1	6	14
Nombre de plateaux multisports réfectionnés	Nombre	3	6	3	-3	6	7
Taux d'avancement des travaux	%	50	100	60	-40	100	100

Source des données : ONDSC, DGS, DGISS.

Mode de collecte : Enquêtes, études

Précisions méthodologiques :

- Le nombre de terrains construits / nombre de terrains équipés = simple décompte
- Taux d'avancement des travaux = cumul en % des différentes étapes réalisées dans la construction et l'équipement des infrastructures sportives

LES ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Etudes
- Identifications des sites
- Cahier de charges
- Appels d'offre
- Constructions
- Contrôles techniques et validation de travaux

OBJECTIF N°2 : Renforcer la visibilité du sport gabonais.

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir financé l'organisation d'au moins dix (10) compétitions nationales ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir financé l'organisation d'au moins cinq (5) compétitions internationales ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir financé la participation d'au moins dix (10) compétitions internationales.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de compétitions nationales financées	Nombre	6	5	5	0	5	15
Nombre de compétitions internationales financées	Nombre	5	5	3	-2	5	15
Nombre de participations aux compétitions financées	Nombre	13	14	14	0	3	9
Taux de réalisation du plan d'action de l'objectif	%	N/A	100	90	-10	100	100

Source des données : ONDSC, DGS, Fédérations.

Mode de collecte : Enquêtes, recensement des dossiers par an ; recensement des résultats auprès des fédérations.

Précisions méthodologiques :

- Le nombre de compétitions internationales financées est la quantité de compétitions regroupant plusieurs pays sur le territoire national ;
- Le nombre de médailles à l'international est la quantité de médailles obtenues par les sportifs gabonais lors des compétitions internationales ;
- Le nombre de qualifications à l'international est la quantité de qualifications obtenues par les sportifs gabonais au cours des compétitions internationales ;
- Le nombre de participations aux compétitions internationales est la quantité des compétitions auxquelles les sportifs gabonais ont pris part. Cet indicateur peut être également exprimé en pourcentage, à savoir le taux de participation aux compétitions internationales qui est la valeur en pourcentage de la participation du Gabon aux compétitions internationales.

Le mode de calcul des indicateurs : simple décompte

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé du programme et de l'action		AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
		(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
N° 63.233	Programme Sport pour Tous	2 378 721 269	1 784 040 951	594 680 318	2 378 721 269	1 784 040 951	594 680 318
1	Développement des Infrastructures Sportives	1 189 360 634	594 680 317	594 680 318	1 189 360 634	594 680 317	594 680 318
2	Promotion des Sports pour Tous	1 189 360 634	1 189 360 634	0	1 189 360 634	1 189 360 634	0
N° 63.235	Sport Amateur, d'élite et Professionnel	2 378 721 269	10 148 566 144	-7 769 844 878	2 378 721 269	10 148 566 144	-7 769 844 878
1	Promotion du Sport amateur	1 189 360 634	1 189 360 634	0	1 189 360 634	1 189 360 634	0
2	Promotion du Sport d'élite et Professionnel	1 189 360 634	8 959 205 510	-7 769 844 876	1 189 360 634	8 959 205 510	-7 769 844 876
Total pour la mission		4 757 442 538	11 932 607 095	-7 175 164 558	4 757 442 538	11 932 607 095	-7 175 164 558

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **4 757 442 538 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances rectificative 2021, le budget de la mission promotion du sport a été exécuté à hauteur de **11 932 607 095 FCFA**, soit un taux d'exécution de **250,81%**, consécutif au niveau des recettes revues à la hausse et entièrement reversées sur les droits d'accises et la taxe sur les jeux de hasard.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
N°63.233 Programme Sport pour Tous	2 378 721 269	1 784 040 951	594 680 318	2 378 721 269	1 784 040 951	594 680 318
Titre 1. Charges financières de la dette	0			0		
Titre 2. Dépenses de personnel	0			0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 189 360 634	1 189 360 634	0	1 189 360 634	1 189 360 634	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0			0		
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 189 360 634	594 680 317	594 680 317	1 189 360 634	594 680 317	594 680 318
Titre 6. Autres dépenses	0			0		
N°63.235 Programme Sport Amateur, d'Elite et Professionnel	2 378 721 269	10 148 566 144	-7 769 844 876	2 378 721 269	10 148 566 144	-7 769 844 876
Titre 1. Charges financières de la dette	0			0		
Titre 2. Dépenses de personnel	0			0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 189 360 634	8 959 205 510	-7 769 844 876	1 189 360 634	8 959 205 510	-7 769 844 876
Titre 4. Dépenses de transfert	0			0		
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 189 360 634	1 189 360 634	0	1 189 360 634	1 189 360 634	0
Titre 6. Autres dépenses	0			0		
Total pour la mission	4 757 442 538	11 932 607 095	-7 175 164 558	4 757 442 538	11 932 607 095	-7 175 164 558
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0			0		
Titre 2. Dépenses de personnel	0			0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 378 721 269	10 148 566 144	-7 769 844 876	2 378 721 269	10 148 566 144	-7 769 844 876
Titre 4. Dépenses de transfert	0			0		
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 378 721 269	1 784 040 951	594 680 318	2 378 721 269	1 784 040 951	594 680 318
Titre 6. Autres dépenses	0			0		

Explication des principaux écarts :

Titre 3 : Inscrit à hauteur de **2 378 721 269 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances rectificative 2021, ce titre a été exécuté à hauteur de **10 148 566 144 FCFA**. Le dépassement de **7 769 844 876 FCFA** est justifié par les dépenses importantes (Location d'avion, hébergement, restauration, primes, ...) liées à la prise en charge de l'équipe nationale de football « Les Panthères » du Gabon transférées au CAS.

Titre 5 : Inscrit à hauteur de **2 378 721 269 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances rectificative 2021, ce titre a été exécuté à hauteur de **1 784 040 951 FCFA**. L'écart de **594 680 318 FCFA** constaté est lié à la non réalisation de certains projets d'investissements.

PROGRAMME SPORT POUR TOUS, SPORT DE PROXIMITE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "sport pour tous, sport de proximité" est mis en œuvre par l'ONDSC.

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme « sport pour tous et sport de proximité » sont :

- Développement des infrastructures sportives ;
- Promotion du sport pour tous et sport de proximité.

ACTION N° 1 : Développement des infrastructures sportives

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- la promotion de la construction et du développement des infrastructures sportives pour les pratiques encadrées ;
- la promotion de la construction et du développement des infrastructures sportives pour les pratiques non encadrées.

ACTION N° 2 : Promotion du sport pour tous et sport de proximité

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- l'organisation de manifestations sportives nationales pour la recherche des talents et l'incitation à la pratique du sport ;
- l'organisation des manifestations sportives non encadrées.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le contexte dans lequel se déploie l'action conduite par le programme "Sport pour tous, sport de proximité" présente plusieurs caractéristiques majeures :

- une demande de sport en forte croissance, de la part des populations ;
- une demande qui porte avant tout sur le sport d'entretien, le sport de masse ;
- une structuration de plus en plus importante des activités sous forme d'associations ;
- un phénomène d'identification des jeunes aux champions, favorisé par les médias ;
- le rôle de plus en plus important dans le domaine du sport, des partenaires au développement et des organisations internationales (FIFA, CAF, PNUD, UNICEF...) ;
- la contribution des grandes entreprises nationales et internationales au développement du secteur ;
- la signature de traités internationaux qui ont une portée contraignante pour le Gabon (ex. participation obligatoire à des compétitions internationales).

Les attentes vis-à-vis du programme sont principalement les suivantes :

- les usagers, notamment les jeunes, souhaitent plus d'aires de jeu de proximité, des infrastructures sportives mieux équipées, avec un encadrement de qualité et disponible ;
- les fédérations attendent de l'Etat qu'il définisse des priorités d'actions claires, globalement et pour chaque discipline sportive ;
- les associations veulent un appui plus important et multiforme de la part de l'Etat : subventions, formation, conseil juridique et administratif, assistance technique ;
- les autorités politiques attendent une démocratisation de la pratique du sport permettant d'impliquer la jeunesse, de créer des emplois et des revenus ; elles attendent aussi du programme qu'il conforte le prestige international du Gabon.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme, notamment la construction et la réhabilitation des plateaux sportifs à l'intérieur du pays.

Il reste cependant un certain nombre de difficultés et insuffisances à traiter, notamment :

- un écart encore très important entre les résultats obtenus et les attentes de la population ;
- des associations qui ne sont pas toujours impliquées et responsables, un manque de suivi et d'évaluation de ces associations par l'Etat ;
- une difficulté à planifier, programmer, mettre en œuvre, piloter, évaluer les projets, voire les activités d'une façon générale ;
- le manque de synergies inter programmes autour des enjeux d'éducation et d'insertion / réinsertion des populations fragilisées ou en précarité.

ENJEUX

Quatre enjeux se dégagent du programme "Sport pour tous, sport de proximité" :

- Enjeu 1 : permettre à chaque gabonais d'accéder à la pratique du sport, et ce dans un cadre sécurisé ;
- Enjeu 2 : faire du sport un secteur générateur d'activités économiques, d'emplois et de revenus pour la population gabonaise ;
- Enjeu 3 : utiliser les activités sportives comme un instrument de développement de la cohésion sociale et du bien-être ;
- Enjeu 4 : faire de la pratique du sport un levier de renforcement du rayonnement international du Gabon.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif N°1 : Développer et équiper les infrastructures sportives.

Objectif N°2 : Contribuer à la vulgarisation de la pratique du sport.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Développer et équiper les infrastructures sportives.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Construction et équipement de quatre (4) terrains multisports dans au moins deux (2) départements ;
- Réfection d'au moins six (6) plateaux sportifs.

Résultats annuels atteints

- Zéro (0) terrains multisports ont été construits ;
- Deux (2) terrains multisports ont été équipés ;
- Trois (3) plateaux multisports ont été réfectionnés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de terrains multisports construits	Nombre	2	4	04	0	-4	12	20
Nombre de terrains multisports équipés	Nombre	2	4	04	2	-2	12	20
Nombre de plateaux multisports réfectionnés	Nombre	NA	3	06	3	-3	08	20
Taux d'avancement des travaux	%	200	50	100	40	-60	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2021, pour cause de non acquisition du foncier par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) aucun terrain multisport n'a été construit.

Cependant, l'Office National de Développement du Sport et de la Culture (ONDSC) a procédé à :

- l'équipement du plateau sportif de SOGATRA dans le 3^{ème} arrondissement de Libreville d'un espace street workout ;
- la sécurisation des plateaux sportifs du PK7 dans le 6^{ème} arrondissement de Libreville, clôture de protection et aménagement des portails, des rames et escaliers du site ;
- la réhabilitation des vestiaires du stade Rénovation de Franceville ; la réhabilitation de la loge VIP du stade Engong d'Oyem ; réhabilitation du terrain multisports place de la concorde Port Gentil.

OBJECTIF N°2 : Contribuer à la vulgarisation de la pratique du sport.

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels attendus

- Avoir soutenu au moins vingt (20) manifestations sportives au niveau provincial ;
- Avoir soutenu au moins cinq (5) compétitions de sport pour les jeunes et les femmes ;
- Avoir contribué à la détection d'au moins six (6) nouveaux talents.

Résultats annuels atteints

- Quatre (4) manifestations sportives ont été financées ;
- Trois (3) compétitions pour les jeunes et les femmes ont été organisées ;
- Deux (2) nouveaux talents ont été détectés.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de manifestations sportives soutenues au niveau provincial	Nombre	11	0	20	4	-16	25	65
Nombre de compétitions des jeunes et femmes soutenues	Nombre	2	2	5	3	-2	8	24
Nombre de talents détectés	Nombre	2	2	6	2	-4	6	18
Taux de réalisation du plan d'action de l'objectif	%	80	N/A	100	30	-70	25	100

Source des données : ONDSC, DGS, Fédérations.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2021, l'Office National de Développement du Sport et de la Culture (ONDSC) a accordé un soutien financier à :

- la Fédération Gabonaise de Basket Ball (FEGABAB) pour l'organisation à Mouila de deux (2) tournois de présélection des « Panthères » U16 masculin et féminin, en vue de la participation du Gabon au 8^{ème} championnat d'Afrique des nations ;
- la Fédération Gabonaise de Scrabble (FEGASCRA) pour l'organisation de deux (2) tournois scolaires à Franceville et Port Gentil ;
- l'Association MUDO ACADEMIE BIG MAN ELITE pour l'organisation de trois (3) tournois de taekwondo dont un pour les jeunes et l'autre pour les femmes ;

Aussi, dans le cadre de ces trois (3) tournois organisés par l'Association MUDO ACADEMIE BIG MAN ELITE à Libreville, deux (2) jeunes talents ont été détectés pour prendre part au stage de formation et de perfectionnement à Las Palmas en Espagne.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
N°63.233-1 Développement des Infrastructures Sportives	1 189 360 634	892 020 475	297 340 158	1 189 360 634	892 020 475	297 340 158
Titre 1. Charges financières de la dette	0		0	0		0
Titre 2. Dépenses de personnel	0		0	0		0
Titre 3. Dépenses de biens et services	594 680 317	594 680 317	0	594 680 317	594 680 317	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0		0	0		0
Titre 5. Dépenses d'investissement	594 680 317	297 340 158	297 340 158	594 680 317	297 340 158	297 340 158
Titre 6. Autres dépenses	0		0	0		0
N°63.233-2 Promotion du Sport pour Tous	1 189 360 634	892 020 475	297 340 158	1 189 360 634	892 020 475	297 340 158
Titre 1. Charges financières de la dette	0		0	0		0
Titre 2. Dépenses de personnel	0		0	0		0
Titre 3. Dépenses de biens et services	594 680 317	594 680 317	0	594 680 317	594 680 317	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0		0	0		0
Titre 5. Dépenses d'investissement	594 680 317	297 340 158	297 340 158	594 680 317	297 340 158	297 340 158
Titre 6. Autres dépenses	0		0	0		0
Total pour le programme	2 378 721 269	1 784 040 951	594 680 317	2 378 721 269	1 784 040 951	594 680 317
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette	0		0	0		0
Titre 2. Dépenses de personnel	0		0	0		0
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 189 360 634	1 189 360 634	0	1 189 360 634	1 189 360 634	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0		0	0		0
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 189 360 634	594 680 317	594 680 317	1 189 360 634	594 680 317	594 680 317
Titre 6. Autres dépenses	0		0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **2 378 721 269 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances rectificative 2021, le budget du programme sport pour tous, sport de proximité a été exécuté à hauteur de **1 784 040 951 FCFA**. Ce niveau de consommation correspond aux engagements ci-après :

- **Titre 3 : 1 189 360 634 FCFA** ont été exécutés en équilibre à **1 189 360 634 FCFA** inscrit dans la loi de finances rectificative 2021, soit un taux d'exécution de **100%**.
- **Titre 5 : 594 680 317 FCFA** ont été exécutés pour **1 189 360 634 FCFA** inscrits dans la loi de finances rectificative 2021, soit un taux d'exécution de **50%**. Ce niveau d'exécution s'explique par la non réalisation des projets de construction des terrains multisports.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION N° 63.233-1 Développement des Infrastructures Sportives	594 680 317	594 680 317	594 680 317	594 680 317	0	0
Conventions et contrats	294 680 317	294 680 317	294 680 317	294 680 317	0	0
Frais de gestion	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	0	0
ACTION N° 63.233-2 Promotion du Sport pour Tous	594 680 317	594 680 317	594 680 317	594 680 317	0	0
Soutien aux manifestations sportives de détection des talents	75 157 018	75 157 018	75 157 018	75 157 018	0	0
Activités Fitness	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0	0
Marathon	328 317 367	328 317 367	0	0	-328 317 367	-328 317 367
Santé et assurances sportives	61 205 932	61 205 932	389 523 299	389 523 299	328 317 367	328 317 367
Autres manifestations	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0	0
Total des crédits de titre 3	1 189 360 634	1 189 360 634	1 189 360 634	1 189 360 634	0	0

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Les activités relatives à l'utilisation du titre 3 dans les deux (2) actions du programme, ont été réalisées à 100%, ainsi qu'il suit :

- Contrats et conventions (prestation intellectuelle, gardiennage, entretien aires de jeux et plateaux) : 294 680 317 FCFA ;
- Frais de gestion : 300 000 000 FCFA ;
- Soutien aux manifestations sportives de détection des talents : 75 157 018 FCFA ;
- Activités Fitness Tour Libreville : 100 000 000 FCFA ;
- Santé et assurances sportives : 389 523 299 FCFA ;
- Autres manifestations : 30 000 000 FCFA.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION N° 63.233-1 Développement des Infrastructures Sportives	594 680 317	594 680 317	594 680 317	594 680 317	0	0
Réfection des plateaux sportifs	494 680 317	494 680 317	494 680 317	494 680 317	0	0
Equiper de terrains multisports	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0	0
ACTION N° 63.233-2 Promotion du Sport pour Tous	594 680 317	594 680 317	0	0	594 680 317	594 680 317
Construction de terrain multisports	594 680 317	594 680 317	0	0	594 680 317	594 680 317
Total des crédits de titre 5	1 189 360 634	1 189 360 634	594 680 317	594 680 317	594 680 317	594 680 317

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant ressortir les différents projets de développement et d'équipement :

Les activités relatives à l'utilisation du titre 5 dans les deux (2) actions du programme, ont été réalisées ainsi qu'il suit :

- Réfection des plateaux sportifs : 494 680 317 FCFA ;
- Equipement des terrains multisports : 100 000 000 FCFA ;
- Construction des terrains multisports : 594 680 317 FCFA, ces crédits n'ont pas été exécutés pour cause d'absence de terrain à bâtir.

PROGRAMME SPORT AMATEUR, D'ELITE ET PROFESSIONNEL

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "sport amateur, d'élite et professionnel" est mis en œuvre par l'ONDSC.

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme « sport amateur, d'élite et professionnel » sont :

- Promotion du sport amateur ;
- Promotion du sport d'élite et professionnel.

ACTION N° 1 : Promotion du sport amateur

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- soutien aux activités des ligues et associations sportives ;
- suivi des manifestations sportives ;
- construction et équipement des infrastructures ;
- équipement des ligues et associations sportives.

ACTION N° 2 : Promotion du sport d'élite et professionnel

Cette action recouvre les principales activités suivantes :

- soutien aux activités des fédérations sportives ;
- suivi des manifestations sportives ;
- équipement des fédérations sportives.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le contexte dans lequel se déploie l'action conduite par le programme "sport amateur, d'élite et professionnel" présente les caractéristiques majeures ci-dessus :

- une demande de sports en forte croissance, de la part des populations ;
- une structuration de plus en plus importante des activités sous forme d'associations ;
- un phénomène d'identification des jeunes aux champions, favorisé par les médias ;
- le rôle de plus en plus important dans le domaine du sport, des partenaires au développement et des organisations internationales (FIFA, CAF, PNUD, UNICEF...) ;
- la contribution des grandes entreprises nationales et internationales au développement du secteur ;
- la signature de traités internationaux qui ont une portée contraignante pour le Gabon (ex. participation obligatoire à des compétitions internationales).

Les attentes vis-à-vis du programme sont principalement les suivantes :

- les fédérations attendent de l'Etat qu'il définisse des priorités d'actions claires, globalement et pour chaque discipline sportive ;
- les associations veulent un appui plus important et multiforme de la part de l'Etat : subventions, formation, conseil juridique et administratif, assistance technique ;
- les autorités politiques attendent une démocratisation de la pratique du sport permettant d'impliquer la jeunesse, de créer des emplois et des revenus ; elles attendent aussi du programme qu'il conforte le prestige international du Gabon.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme, notamment :

- l'organisation de la Tropicale Amissa BONGO ;
- l'équipement des fédérations, ligues et associations ;
- le financement des activités des fédérations, ligues et associations.

Il reste cependant un certain nombre de difficultés et insuffisances à traiter, notamment :

- un écart encore très important entre les résultats obtenus et les attentes de la population ;
- Des associations qui ne sont pas toujours impliquées et responsables, un manque de suivi et d'évaluation de ces associations par l'Etat ;
- une collaboration insuffisante entre l'administration et les fédérations nationales, entre l'administration et les associations ;
- un système d'information sectoriel embryonnaire (ex : pas de maîtrise du nombre de licenciés ou des résultats par discipline) ;
- une difficulté à planifier, programmer, mettre en œuvre, piloter, évaluer les projets, voire les activités d'une façon générale ;
- le manque de synergies inter programmes autour des enjeux d'éducation et d'insertion / réinsertion des populations fragilisées ou en précarité.

ENJEUX

Trois enjeux se dégagent du programme "sport amateur, d'élite et professionnel", à savoir :

- Enjeu 1 : Faire du sports un secteur générateur d'activités économiques, d'emplois et de revenus pour la population gabonaise ;
- Enjeu 2 : Utiliser les activités sportives comme un instrument de développement de la cohésion sociale et du bien-être ;
- Enjeu 3 : Faire des sports et loisirs un levier de renforcement du rayonnement international du Gabon.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif N°1 : Renforcer la visibilité du sport gabonais

Objectif N°2 : Equiper les fédérations, ligues et associations sportives

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Renforcer la visibilité du sport gabonais.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Avoir financé l'organisation d'au moins dix (10) compétitions nationales ;
- Avoir financé l'organisation d'au moins cinq (5) compétitions internationales ;
- Avoir financé la participation d'au moins dix (10) compétitions internationales.

Résultats annuels atteints

- Cinq (5) compétitions nationales financées ;
- Zéro (0) compétitions internationales financées
- Quatorze (14) de participations aux compétitions Internationales.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de compétitions nationales financées	Nombre	4	6	10	5	-5	15	35
Nombre de compétitions internationales financées	Nombre	5	5	5	0	-5	15	25
Nombre de participations aux compétitions Internationales	Nombre	21	13	10	14	4	20	40
Taux d'avancement des travaux	%	N/A	50	100	80	-20	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2021, cinq (5) compétitions nationales ont été financées. Il s'agit de :

- tournoi de sélection des panthères U16 pour l'Afro Basket ;
- tournoi de Taekwondo ;

- tournoi d'athlétisme de validation des minimas qualificatifs aux championnats d'Afrique ;
- présélections de judo ;
- présélections scolaires et universitaires de scrabble.

En 2021, quatre (4) compétitions internationales traditionnellement financées ont été gelées pour restrictions liées à la COVID 19. Il s'agit de :

- la tropicale Amissa Bongo ;
- le Marathon de Libreville ;
- le 10km de Port-Gentil ;
- le Run in Masuku de Franceville.

En 2021, quatorze (14) participations internationales ont été financées pour les disciplines sportives et événements ci-après :

- Judo, athlétisme et taekwondo (Préparation aux jeux olympiques de Tokyo) ;
- Football (Eliminatoires Coupe d'Afrique des Nations et Coupe du monde) ;
- Taekwondo (Préparation et participation aux championnats d'Afrique à Dakar au Sénégal) ;
- Basketball (Préparation et participation à l'afro basket à Caire en Egypte) ;
- Basketball (Participation au 8ème championnat d'Afrique des nations U16 masculin à Bamako au Mali) ;
- Judo (Préparations et participations aux championnats d'Afrique à Dakar au Sénégal) ;
- Judo (Préparations et participations aux championnats du monde à Budapest en Hongrie) ;
- Judo (Phase de Préparation à Casablanca au Maroc, pour les jeux olympiques de Tokyo 2021) ;
- Athlétisme (Participation au grand prix de la confédération africaine d'athlétisme à Yaoundé au Cameroun) ;
- Athlétisme (Participation au 22ème championnats d'Afrique d'Athlétisme Senior à Alger en Algérie ;
- Association Gabonaise Omnisport des Sourds (Participation à la 1ère édition des jeux des personnes spéciales de l'Afrique Francophone à Yaoundé au Cameroun ;
- Tennis (Participation à la coupe Davis à Brazzaville au Congo) ;
- Association MUDO ACADEMIE BIG MAN ELITE (Participation au stage de perfectionnement des athlètes de taekwondo à Las Palmas en Espagne) ;
- Comité National Olympique (Participation du Gabon aux Jeux Olympiques de Tokyo au Japon).

OBJECTIF N°2 : Equiper les fédérations, ligues et associations sportives.

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultats annuels attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir recensé les besoins de vingt (20) fédérations, vingt (20) ligues et vingt (20) associations ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir équipé au moins six (6) fédérations, cinq (5) ligues et trois (3) associations sportives

Résultats annuels atteints

- Dix (10) fédérations, douze (12) ligues et huit (8) associations dont les besoins ont été recensés ;
- Cinq (5) fédérations ; deux (2) ligues et trois (3) associations ont été équipées.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de fédérations recensées	Nombre	17	19	20	10	-10	20	60
Nombre de ligues recensées	Nombre	15	17	20	12	-8	20	60
Nombre d'associations recensées	Nombre	14	16	20	8	-12	20	60
Nombre de fédérations équipées	Nombre	5	6	6	5	-1	6	18
Nombre de ligues équipées	Nombre	2	2	5	2	-3	5	15

Nombre d'associations équipées	Nombre	2	2	3	3	0	3	9
Taux de réalisation du plan d'action de l'objectif	%	80	N/A	100	55	-45	100	100

Source des données : ONDSC, DGS, Fédérations.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2021, les besoins de dix (10) fédérations, douze (12) ligues et huit (8) associations ont été recensés suite aux qualifications obtenues, à l'examen des programmes de préparation présentés et aux visites de terrain réalisées.

En 2021, cinq (5) fédérations (les sélections nationales et athlètes de haut niveau) ont été équipées pour la participation aux différentes compétitions internationales. Il s'agit de :

- la fédération gabonaise de football ;
- la fédération gabonaise de judo ;
- la fédération gabonaise d'athlétisme ;
- la fédération gabonaise de taekwondo ;
- la fédération gabonaise de basketball.

Aussi, deux (2) ligues et trois (3) associations ont été également équipées, Ligue de Basket Ball de l'Estuaire (LIBABE), Ligue de Football de l'Estuaire (LFE), l'Association Gabonaise omnisport des Sourds (AGAOS), l'Association Gabonaise de Médecine du Sport (AGMES) et l'Association MUDO ACADEMIE BIG MAN ELITE.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
63.235.1: Promotion du sport amateur	1 189 360 634	1 189 360 634	0	1 189 360 634	1 189 360 634	0
Titre 1. Charges financières de la dette	0		0	0		0
Titre 2. Dépenses de personnel	0		0	0		0
Titre 3. Dépenses de biens et services	594 680 317	594 680 317	0	594 680 317	594 680 317	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0		0	0		0
Titre 5. Dépenses d'investissement	594 680 317	594 680 317	0	594 680 317	594 680 317	0
Titre 6. Autres dépenses	0		0	0		0
63.235.2: Promotion du sport d'élite et professionnel	1 189 360 634	8 959 205 510	-7 769 844 876	1 189 360 634	8 959 205 510	-7 769 844 876
Titre 1. Charges financières de la dette	0		0	0		0
Titre 2. Dépenses de personnel	0		0	0		0
Titre 3. Dépenses de biens et services	594 680 317	8 364 525 193	-7 769 844 876	594 680 317	8 364 725 193	-7 769 844 876
Titre 4. Dépenses de transfert	0		0	0		0
Titre 5. Dépenses d'investissement	594 680 317	594 680 317	0	594 680 317	594 680 317	0
Titre 6. Autres dépenses	0		0	0		0
Total pour le programme	2 378 721 269	10 148 566 144	-7 769 844 876	2 378 721 269	10 148 566 144	-7 769 844 876
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette	0		0	0		0
Titre 2. Dépenses de personnel	0		0	0		0
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 189 360 634	8 959 205 510	-7 769 844 876	1 189 360 634	8 959 205 510	-7 769 844 876
Titre 4. Dépenses de transfert	0		0	0		0
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 189 360 634	1 189 360 634	0	1 189 360 634	1 189 360 634	0
Titre 6. Autres dépenses	0		0	0		0

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **2 378 721 269 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances rectificative 2021, le budget du programme sport amateur, d'élite et professionnel a été exécuté à hauteur de **10 148 566 144 FCFA**. Ce niveau de consommation correspond aux engagements ci-après :

- **Titre 3 : 8 959 205 510 FCFA** ont été exécutés contre **1 189 360 634 FCFA** inscrits dans la loi de finances rectificative 2021, soit un dépassement de **7 769 844 876 FCFA**. Ce dépassement se justifie par la prise en compte des dépenses de la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2021 de football (éliminatoires et préparation des panthères du Gabon).
- **Titre 5 : 1 189 360 634 FCFA** ont été exécutés pour **1 189 360 634 FCFA** inscrits dans la loi de finances rectificative 2021, soit un taux d'exécution de **100%**.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION N° 63.235.1: Promotion du sport amateur	594 680 317	594 680 317	8 364 525 193	8 364 525 193	-7 769 844 876	-7 769 844 876
Football	559 680 317	559 680 317	8 329 525 193	8 329 525 193	-7 769 844 876	-7 769 844 876
Soutien aux activités des fédérations et ligues	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	0	0
ACTION N° 63.235.2: Promotion du sport d'élite et professionnel	594 680 317	594 680 317	594 680 317	594 680 317	0	0
Participation aux compétitions	75 000 000	75 000 000	594 680 317	594 680 317	-519 680 317	-519 680 317
La Tropicale Amissa	519 680 317	519 680 317	0	0	519 680 317	519 680 317
Total des crédits de titre 3	1 189 360 634	1 189 360 634	8 959 205 510	8 959 205 510	-7 769 844 876	-7 769 844 876

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Les activités relatives à l'utilisation du titre 3 dans les deux (2) actions du programme, ont été réalisées ainsi qu'il suit :

- football : 559 680 317 FCFA, exécution en dépassement pour un montant total de 7 769 844 876 FCFA ;
- soutien aux fédérations, ligues et associations : 35 000 000 FCFA ;
- participation aux compétitions internationales : 594 680 317 FCFA.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION N° 63.235.1: Promotion du sport amateur	594 680 317	594 680 317	594 680 317	594 680 317	0	0
Equipelement des ligues sportives	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000	0	0
Equipelement des associations	194 680 317	194 680 317	194 680 317	194 680 317	0	0
ACTION N° 63.235.2: Promotion du sport d'élite et professionnel	594 680 317	594 680 317	594 680 317	594 680 317	0	0
Equipelement des fédérations sportives	594 680 317	594 680 317	594 680 317	594 680 317	0	0
Total des crédits de titre 5	1 189 360 634	1 189 360 634	1 189 360 634	1 189 360 634	0	0

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant ressortir les différents projets de développement et d'équipement :

Les activités du titre 5 de ce programme ont été réalisées à 100%, ainsi qu'il suit :

- équipement des ligues sportives : 400 000 000 FCFA ;
- équipement des associations : 194 680 317 FCFA ;
- équipement des fédérations : 594 680 317 FCFA